

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2022-50



À la séance ordinaire qui sera tenue le 11 octobre 2022, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte, à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2022-50 : LOT 3 374 498 **(49, RUE SIMONE-DE BEAUVOIR)**

La demande vise à permettre le lotissement d'un terrain en deux lots dont :

Un lot avec:

- Un frontage de 30,31 mètres au lieu de 31 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Une profondeur de 39,2 mètres au lieu de 60 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Une superficie de 1044,1 mètres carrés au lieu de 1858 mètres carrés tel que prescrit à la réglementation;

Un lot avec :

- Une profondeur de 36,46 mètres au lieu de 60 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Une superficie de 1143,8 mètres carrés au lieu de 1858 mètres carrés tel que prescrit à la réglementation;
- Une galerie avec un empiètement de 2,75 mètres dans la marge de recul arrière au lieu d'un empiètement maximal de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 11 octobre 2022.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 22 SEPTEMBRE 2022.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière
